

## Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

8 octobre 2020 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. D'avril (2020 : mai) à octobre, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), de tularémie transmise par les tiques, ainsi qu'une estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose. Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques, qui bénéficie du soutien de l'OFSP. La carte FSME de l'OFSP (lieux déclarés de piqûre) a été mise à jour au mois d'août 2020.

### Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et

d'une saison à l'autre (figure 1). 20 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de septembre de cette année.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 48 et 421 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de septembre de l'année en cours, 421 cas avaient été enregistrés (figure 2). Cela correspond au chiffre maximal depuis l'introduction de l'obligation de déclaration.

Figure 1

**Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020** (2020 : situation fin du mois de septembre)

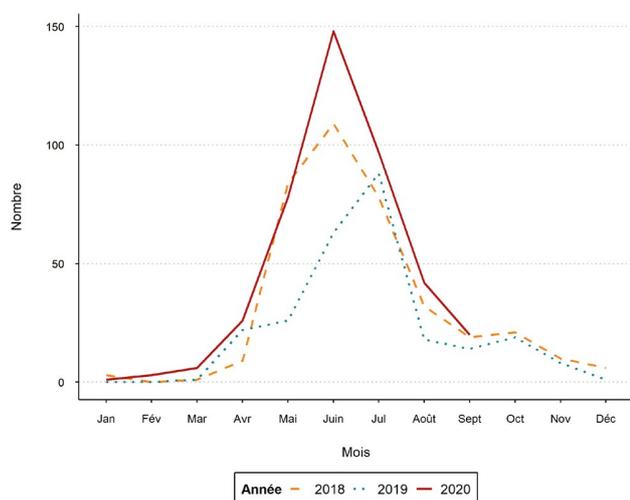


Figure 2

**Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000–2020** (situation fin du mois de septembre)

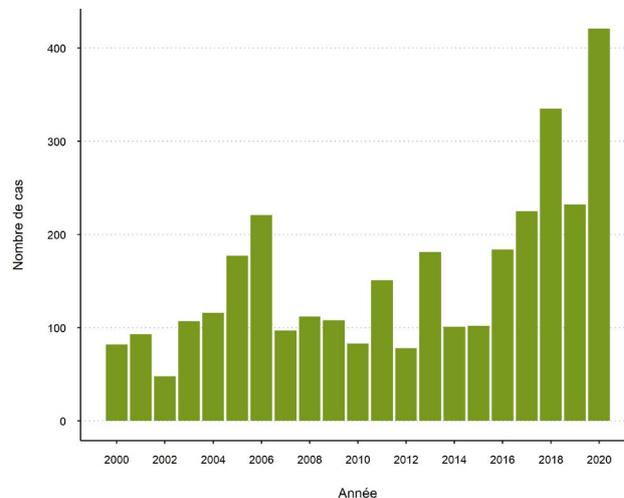


Figure 3

**Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois de septembre)**

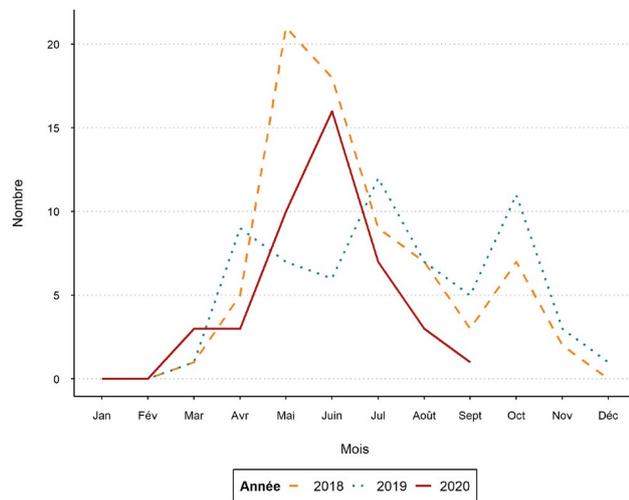
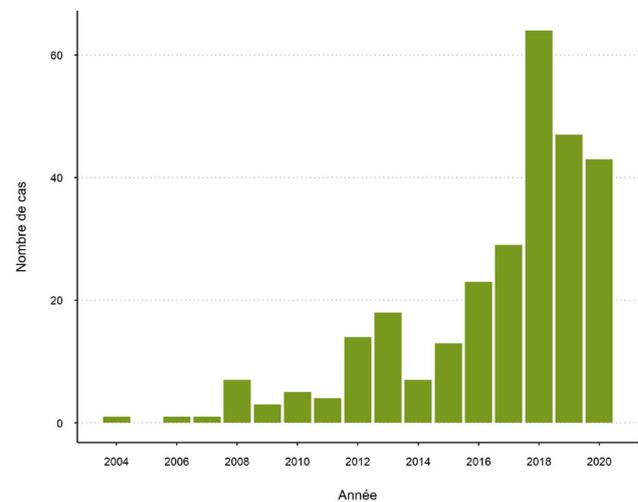


Figure 4

**Nombre de cas de tularémie, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2004–2020 (situation fin du mois de septembre)**



### Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à l'exposition. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Cela représente en moyenne 59% des cas annuels. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 3). Un cas a été enregistré au mois de septembre.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 4). Depuis 2004, entre 0 et 64 cas ont été déclarés pendant la même période. Ce nombre augmente au fil des années. À la fin du mois de septembre de l'année en cours, 43 cas avaient été enregistrés (figure 4). Cela correspond au troisième plus haut chiffre depuis l'année 2000.

### Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûres de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 5).

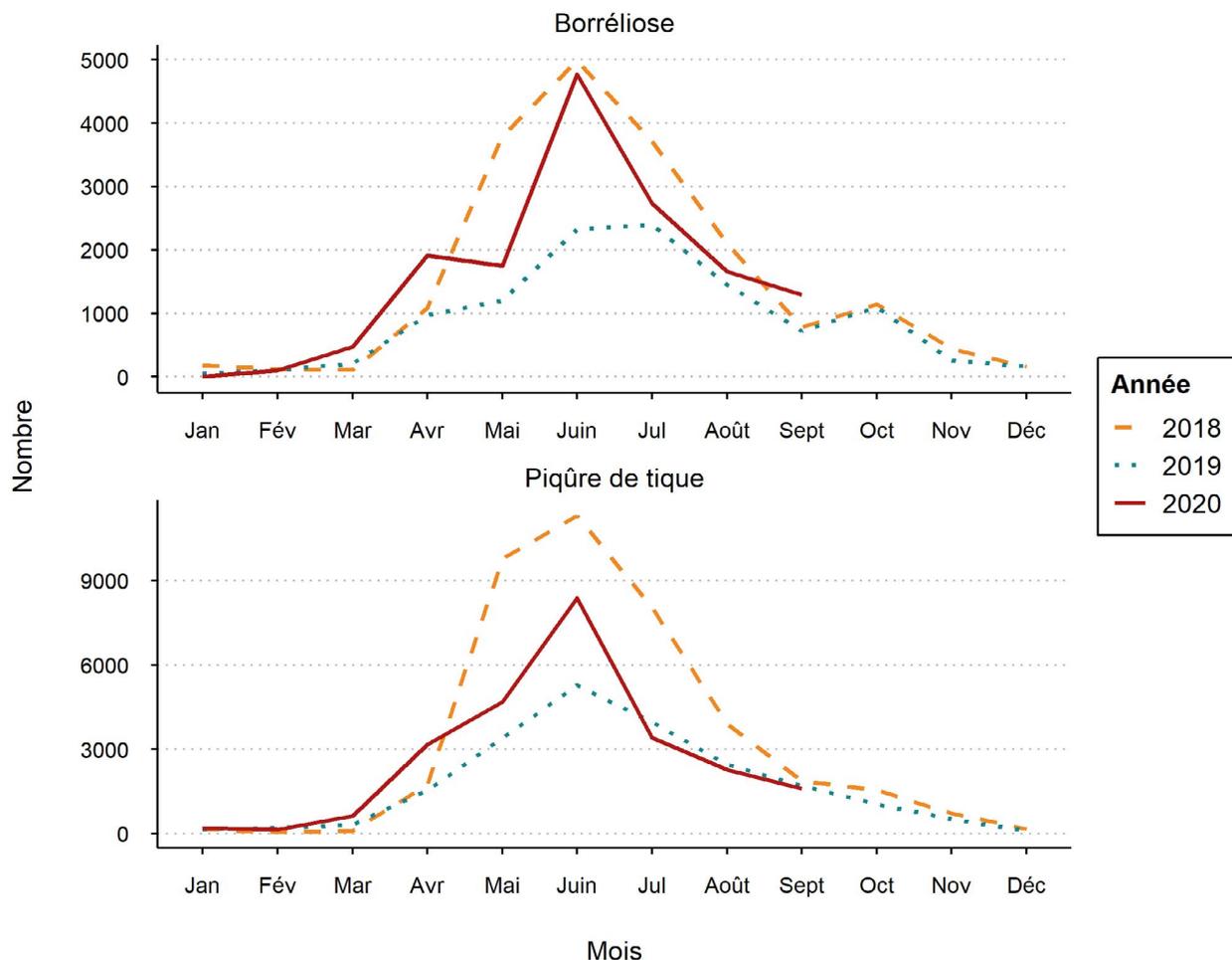
De janvier à fin septembre, on estime à 24 500 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 14 700 celui des cas de borréliose aiguë (figure 6). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

### Appel à la prévention

Le rapport ci-dessus montre que cette année encore, un nombre important de piqûres et de maladies transmises par les tiques ont été déclarées. Il est important de diffuser largement les messages de prévention. Veuillez vous référer à l'adresse [www.bag.admin.ch/maladies-transmissibles-tiques](http://www.bag.admin.ch/maladies-transmissibles-tiques) et aux liens et documents fournis au bas de cette page. Le Centre national de référence pour les maladies transmises par les tiques (CNRT) met également un [flyer](#) à disposition et l'application gratuite pour smartphone « Tiques » (iOS ou Android), développée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), offre aux utilisateurs des cartes et des conseils utiles.

Figure 5

Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois de septembre)



## Évaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- L'estimation du nombre de borréliose correspond aux valeurs moyennes des années précédentes. Le nombre de visites chez le médecin de famille en raison d'une piqûre de tique semble être plus élevé cette année que les années précédentes, mais inférieur à celui de 2018.
- Les cas de tularémie ont eu tendance à augmenter au fil des ans. Cependant, cette année, leur nombre est inférieur à celui des deux années précédentes.

Le nombre de cas de FSME notifiés en 2020 est le plus élevé depuis l'introduction de l'obligation de déclaration de FSME.

### Vaccination contre la méningo-encéphalite à tique (FSME)

Il est probable que les conditions météorologiques favorables ont orienté bon nombre de personnes vers des activités de loisirs en plein air, compatibles avec les règles de maintien de la distance recommandée en cette période de pandémie de COVID-19 ([www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)). Parallèlement, la crise sanitaire a potentiellement eu des effets indirects pendant quelques semaines sur l'accès à la vaccination (obligation de reporter les interventions non urgentes) et sur la disposition des personnes à se faire vacciner (crainte d'être infectées lors d'une consultation).

La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de 6 ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de 1 à 5 ans doit être évaluée au cas par cas.

Les vaccinations contre la FSME ainsi que les rappels éventuellement reportés devraient être rattrapés aussi rapidement que possible selon le schéma recommandé dans le [Plan de vaccination 2020](#) (cf. 19). Quant à la fiche d'information relative à la vaccination contre la FSME de la Commission fédérale de vaccination et de l'OFSP, elle peut être téléchargée ou commandée à partir de la page Internet [www.bag.admin.ch/fsme-fr](http://www.bag.admin.ch/fsme-fr).

### Contact

Office fédéral de la santé publique  
Unité de direction Santé publique  
Division Maladies transmissibles  
Téléphone: 058 463 87 06

Figure 6

**Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2020** (situation fin du mois de septembre)

